

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026

## Centre Aéré du Petit Bois Chauvigné – A.F.I.R.B.

*Mis à jour – Mars 2026*

---

### 1. Vie de l'association

L'A.F.I.R.B. (Association Familiale Intercommunale de la Région de Beaupréau en Mauges) est une association de parents bénévoles mise en place afin d'assurer un temps de loisirs agréable en extérieur durant le mois de juillet.

En inscrivant votre enfant, vous devenez adhérent de l'association. L'adhésion est familiale est obligatoire et à régler lors des inscriptions et vous permet :

- de participer à l'Assemblée Générale,
- de bénéficier d'un droit de vote par famille,
- de vous investir dans le Conseil d'Administration
- participer activement aux temps forts et sollicitations d'aides diverses.

Sans l'implication des parents, l'association ne peut pas fonctionner.

### 2. Accueil et fonctionnement

Les locaux du centre aéré se situe au centre de formation du Petit Bois Chauvigné – Jallais-49510 Beaupreau en Mauges.

Public : Enfants de 6 ans révolus à 13 ans (résidents de Beaupreau-en-Mauges ou non : surcoût pour les résidents hors Beaupreau-en-Mauges)

Horaires : 9h30 à 17h30

Les enfants sont pris en charge dès leur montée dans le car ou à leur arrivée sur site. L'encadrement est assuré par des animateurs BAFA (ou stagiaire BAFA) et sont sous la responsabilité du directeur du centre.

Repas et goûters fournis (sauf modalités spécifiques lors des sorties).

Le directeur du centre pourra être contacté par téléphone dès 9h le 1<sup>er</sup> jour du centre. Le numéro sera transmis au préalable.

Des informations peuvent être transmises aux enfants (nuitées, sorties) : pensez à vérifier le soir le sac à dos.

Cependant, dans le cadre de certaines activités, les enfants pourront être amenés occasionnellement à se déplacer dans les lieux en véhicules : (mini bus, bus, ...) ou a pied pour rejoindre l'activité extérieure. Le règlement continue de s'appliquer même en dehors du centre.

Les parents seront informés de ces déplacements ponctuels en fonction des activités prévues

Il est interdit d'amener tout matériel dangereux. L'Association décline toute responsabilité concernant les pertes éventuelles d'objets personnels (jeux, objets, vêtements...).

Les enfants accueillis devront respecter le personnel, le matériel, les locaux.

En cas de dégradation une compensation financière pourra être demandée aux parents.

L'Association se réserve le droit d'exclure un enfant en cas de non-respect du règlement et des règles de vivre ensemble et de respect.

Aucun écart de langage vis-à-vis de l'équipe d'animation ne sera toléré.

En cas de non-respect des règles de vie, une démarche sera effectuée auprès des familles et si jugé nécessaire par le directeur du centre et pourra aller jusqu'à une exclusion définitive. Si un changement d'attitude est adopté, le rappel à l'ordre restera oral.

### **3. Transport**

Des lignes de car sont mises en place afin d'assurer le transport des enfants depuis leur commune de Beaupréau en Mauges jusqu'au Centre Aéré.

L'association se réserve le droits de supprimer ou de ne pas desservir certaines communes et/ou point d'arrêts en fonction du nombre d'enfant. Les parents devront assurer le transport jusqu'à l'arrêt de leur choix (en l'indiquant sur la fiche d'inscription) ou directement au centre.

L'information définitive concernant les points d'arrêts est communiquée une semaine avant le démarrage du centre au minimum.

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs dès la montée dans le car jusqu'à la descente le soir.

Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul et que personne n'est là pour le récupérer, il restera dans le car jusqu'à la dernière station. Les parents seront automatiquement contactés par téléphone pour connaître la démarche pour récupérer leur enfant

Retour seul possible uniquement avec autorisation écrite.

### **4. Santé**

Toute allergie, handicap ou problème de santé doit être signalé au directeur

Si un PAI (projet d'accueil individualisé) est en place, il doit obligatoirement être à jour et fourni au moment des inscriptions. La trousse d'urgence avec les traitements sera mise à disposition du directeur du centre dès le 1<sup>er</sup> jour d'accueil.

L'association se réserve le droit de ne pas maintenir un enfant au centre si son état ne le permet pas (agitation ou comportement inapproprié).

Le parent ou responsable légal s'engage à informer l'association et le directeur du centre en cas de situation particulière.

Une rencontre peut être organisée pour faciliter l'accueil de l'enfant.

Les enfants présentant un état fiévreux ou une affection temporaire ne seront pas accueillis dans la structure. Les parents désigneront un adulte pour récupérer un enfant malade s'ils ne peuvent pas se déplacer eux-mêmes.

## 5. Inscriptions

Pour inscrire son ou ses enfants, la famille doit :

- 1- Remplir au préalable, une fiche de renseignements administratifs à compléter via lien Google Form.
- 2- Se rendre à une permanence d'inscription, avec les éléments suivants :
  - a. Le justificatif de quotient familial (CAF/MSA) **daté de moins de deux mois** ( vu par un membre de l'association lors du paiement : format numérique possible). La version papier ne sera pas conservée par l'association. Sans justificatif de quotient, le tarif le plus élevé sera pratiquée sans possibilité de fournir le justificatif ultérieurement.
  - b. Le paiement de l'adhésion famille (tarif unique pour la famille)
  - c. Le paiement du séjour selon les tarifs établis par l'association et le quotient familial de la famille de l'enfant.
  - d. Une enveloppe timbrée (uniquement si besoin d'une attestation CSE de fin de séjour)

Tout dossier incomplet sera refusé.

## 6. Paiement et remboursement

Le montant du séjour est établi selon le coefficient familial de la famille et selon les tarifs annuels communiqués sur le site internet ainsi que sur les moyens de communications de l'association : réseaux sociaux, flyers.

Modes de paiement :

- Chèque bancaire (ordre AFIRB)
- Chèques vacances (non remboursables). Les cartes vacances ne sont pas acceptées
- Espèces
- Paiement fractionné possible (2 chèques maximum)

Toute inscription est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne pourra être accordé pour les **deux premiers jours d'absence**, quelque soit la raison.

Le remboursement est possible sur présentation d'un certificat médical valide et sera effectué, à hauteur de 80 % du tarif journalier de la semaine au prorata du nombre de jours d'absence, **uniquement à partir du 3eme jour d'absence**.

Aucun autre cas de remboursement ne sera possible.

Le remboursement se fera par virement uniquement en fournissant un RIB.

L'adhésion familiale n'est pas remboursable.

Aucun remboursement possible si le règlement du séjour a été fait au moyen de chèques vacances.

## **7. Recommandations**

- Ne pas confier d'argent liquide aux enfants.
- Prévoir des chaussures fermées (type baskets).
- Prévoir une tenue de rechange pour les 6–8 ans.
- Prévoir une gourde

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.